

## Procès La Croix : Isabelle de Gaulmyn et Bayard Presse perdent contre Le Salon beige

Article rédigé par *Guillaume de Thieulloy*, le 07 février 2019

Chers amis,

Je viens de recevoir le jugement du tribunal dans le [procès](#) que nous avaient intenté « La Croix » et Isabelle de Gaulmyn. Et je vous dois d'abord à tous de chaleureux remerciements, pour votre soutien et vos prières qui, manifestement, ont été entendues au-delà de toutes mes espérances – comme souvent avec le Bon Dieu. En effet, non seulement ceux qui se voulaient nos adversaires ont été déboutés de leur plainte, mais ils sont condamnés aux dépens et à verser 2000 euros au Salon beige et à votre serviteur.

Même si j'étais assez serein, j'avoue que je ne m'attendais pas à une si belle victoire. Après Dieu et vos prières, je dois de chaleureux remerciements à notre excellent avocat, Jérôme Triomphe – le « Badinter de la droite catholique » si j'ose dire, puisqu'il se bat comme un chien depuis des années pour éviter la peine de mort à Vincent Lambert (car, si les assassins échappent désormais à la peine de mort, il n'en va pas de même des innocents).

C'est d'ailleurs, entre autres, en pensant à Vincent et à ses parents que j'avais publiquement protesté contre l'éditorial scandaleux de « La Croix » : non, décidément, mille fois non, il n'existe pas de vie indigne d'être vécue et seul Dieu peut savoir ce que vaut la vie d'un embryon, d'un trisomique ou d'un adulte pauci-relationnel – comme d'ailleurs seul Dieu peut savoir ce que vaut notre vie, aussi riche de relations (comme dirait Mme de Gaulmyn) soit-elle.

Parmi les attendus du jugement, je note en particulier que le tribunal affirme qu'il ne lui appartient pas « de se prononcer sur la fidélité doctrinale de telle ou telle position, pour les personnes appartenant à la confession catholique ». C'est aussi ce que j'avais dit : il aurait été compréhensible de me citer à comparaître devant un tribunal canonique, mais cela n'avait aucun sens de demander à un tribunal laïque ce qu'il pensait du débat sur les principes non négociables dans l'Eglise (pardon pour cet oxymore : je sais bien qu'il ne peut pas y avoir – par définition – de débat sur les principes non négociables dans l'Eglise !).

Je note aussi cet attendu qui me redonne un peu d'espoir sur la situation de la liberté d'expression dans notre malheureux pays, asservi à une tyrannie orwellienne où la vérité est devenue pour ainsi dire indicible : ces propos, dit le jugement, « ont été publiés sur un blog militant, présenté comme tel, Guillaume de Thieulloy revendiquant le statut de “catholique engagé”, ce qui est de nature à autoriser une plus grande souplesse dans l'appréciation des limites de la liberté d'expression ». Raison de plus pour ne pas mettre notre drapeau dans notre poche !

Soit dit en passant, j'espère bien partager ce statut de « catholique engagé » avec Mme de Gaulmyn – et j'espère que, dorénavant, nous pourrons ensemble lutter contre la culture de mort. Une belle occasion nous est offerte dès maintenant avec le sort de Vincent Lambert. Je rêve que « La Croix » se mobilise pour sauver

l'infortuné jeune homme. En attendant, vous savez, cher amis lecteurs, que le Salon beige est plus que jamais mobilisé. Et vos prières sont plus que jamais nécessaires ! Puis-je vous demander, non seulement de prier pour Vincent (vous pouvez faire d'une pierre deux coups en utilisant la neuvaine au Professeur Lejeune, pour obtenir de ce dernier un miracle et faire avancer sa béatification !), mais aussi pour sa famille – et pour son avocat (qui est aussi le mien). Je peux témoigner des qualités de pugnacité de ce dernier et je sais bien qu'il fera tout ce qui est humainement possible, mais, comme disait le Seigneur, dans un contexte pas si éloigné que cela : cette espèce de démons ne peut se chasser que par le jeûne et la prière...

Avec toute ma gratitude pour votre soutien fidèle.

**ON NE LACHE RIEN, JAMAIS !**

**Guillaume de Thieulloy**

Directeur du Salon beige